

Image not found or type unknown



## Nu propriete et usufruitier

Par **bidule51**, le **31/01/2014** à **14:22**

Bonjour,

Lors du décès de mon père en 1994, la propriété est resté en indivision entre mon frère et moi, ma mère en a gardé l'usufruit.

La propriété rurale est en location. Au mois de juillet, ma mère et mon frère ont fait appel à un avocat pour résoudre un litige avec un locataire.

Ils me demandent de leur rembourser la moitié des frais.

Il me semble que ces frais sont à la charge de l'usufruitier donc à ma mère et donc que je ne leur dois rien. Pouvez vous me dire si j'ai raison ou tort.

Merci par avance.